



## Commission des projets routiers

### 1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

### RD 30 et 422 à DORLISHEIM et MOLSHEIM - Transfert de tronçons

### Rapport n° CP/2012/746

#### Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités de transfert de tronçons des RD 422 et 30 sur le territoire des Communes de DORLISHEIM et MOLSHEIM, consécutivement à l'aménagement du contournement de MOLSHEIM.

L'aménagement du contournement de MOLSHEIM classé sous la dénomination de route départementale 422, a entraîné de facto, la désaffectation du réseau départemental de l'ancienne RD 422 dans la traverse des agglomérations de DORLISHEIM et MOLSHEIM, ainsi que d'un tronçon de la RD 30.

Il convient désormais de procéder au transfert de ces tronçons de route au profit de la voirie communale des deux communes concernées.

Il s'agit des parcelles suivantes :

#### Commune de DORLISHEIM :

- Section 10 n°245/0.81 (79,34 ares)
- Section 11 n°705/0.113 (42,97 ares)

soit un ensemble d'une surface totale de 122,31 ares.

#### Commune de MOLSHEIM :

- Section 9 n°417/0.11 (102,05 ares)
- Section 17 n°230/0.3 (52,88 ares)
- Section 11 n°129/0.48 (61,51 ares)
- Section 11 n°124 (2,02 ares)
- Section 11 n°125 (4,90 ares)
- Section 6 n°111/0.3 (113,36 ares)
- Section 5 n°247/0.47 (57,30 ares)
- Section 28 n°298/0.27 (24,40 ares)
- Section 28 n°299/34 (4,94 ares)
- Section 28 n°301/34 (1,24 ares)
- Section 28 n°135 (0,94 are)

soit un ensemble d'une surface totale de 425,54 ares.

S'agissant d'un transfert entre le domaine public départemental et celui respectif des communes de DORLISHEIM et MOLSHEIM, ces cessions s'effectueront à titre gratuit.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- approuve le transfert des tronçons de route de l'ancienne RD 422 et de la RD 30 sur le territoire des Communes de DORLSHEIM et MOLSHEIM, sises en :*

*Commune de DORLSHEIM :*

- Section 10 n°245/0.81 (79,34 ares)*
- Section 11 n°705/0.113 (42,97 ares)*

*soit un ensemble d'une surface totale de 122,31 ares.*

*Commune de MOLSHEIM :*

- Section 9 n°417/0.11 (102,05 ares)*
- Section 17 n°230/0.3 (52,88 ares)*
- Section 11 n°129/0.48 (61,51 ares)*
- Section 11 n°124 (2,02 ares)*
- Section 11 n°125 (4,90 ares)*
- Section 6 n°111/0.3 (113,36 ares)*
- Section 5 n°247/0.47 (57,30 ares)*
- Section 28 n°298/0.27 (24,40 ares)*
- Section 28 n°299/34 (4,94 ares)*
- Section 28 n°301/34 (1,24 ares)*
- Section 28 n°135 (0,94 are)*

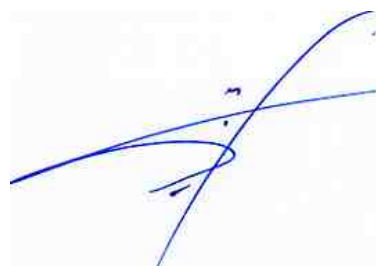
*soit un ensemble d'une surface totale de 425,54 ares. Le transfert s'effectuera à titre gratuit.*

*- dit que les actes seront passé en la forme administrative.*

*Elle désigne par ailleurs M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer les actes afférents à ces transferts.*

Strasbourg, le 17/09/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL